

Fiche technique - Pentra®-Guard (EXT)



OÙ ACHETER CE PRODUIT ?

Durcisseur de surface et enduit protecteur transparent pour l'extérieur

Demander les coordonnées de votre **distributeur local**
à l'adresse :
b.vdb@vdb-sols.fr

Pentra®-Guard (EXT) est un enduit de protection transparent qui durcit la surface et spécialement conçu pour protéger les aménagements en extérieur des effets climatiques. Pentra®-Guard (EXT) forme un micro-film qui durcit, scelle et protège la surface contre les dommages causés par l'humidité et fait ressortir la couleur naturelle des agrégats apparents, les pavés, bétons extérieurs.

AVANTAGES

- ✓ Combine la protection longue durée d'un agent de densification pénétrant avec la finition esthétique d'un enduit transparent brillant
- ✓ Protection durable pour les zones très sollicitées présentant une finition esthétique facile d'entretien
- ✓ Forme une couche protectrice très fine qui ne pèle pas et ne s'éaille pas

CONDITIONNEMENTS

- Bidon Plastique : 20 L
- Container IBC : 1000 L

INFORMATIONS

Siège Social
Parc d'Activités le Tourail
109 Rue de la Syrah Coustellet
84580 Oppède

b.vdb@vdb-sols.fr
 04 32 50 28 93

VDB

UTILISATION

- ✓ Béton nouveau / existant
- ✓ Intérieur / Extérieur
- ✓ Traffic lourd / Léger / Piétonnier



RENDEMENTSESTIMÉS

- ✓ Surface lissée à la truelle :
1ère couche : 1 Litre pour 37 à 74 m²/L
2ème / 3ème / 4ème couches : 1 Litre pour 74-98 m²/L
- ✓ Le rendement varie en fonction de la finition et porosité du béton

Fiche technique - Pentra®-Guard (EXT)

PROPRIÉTÉS

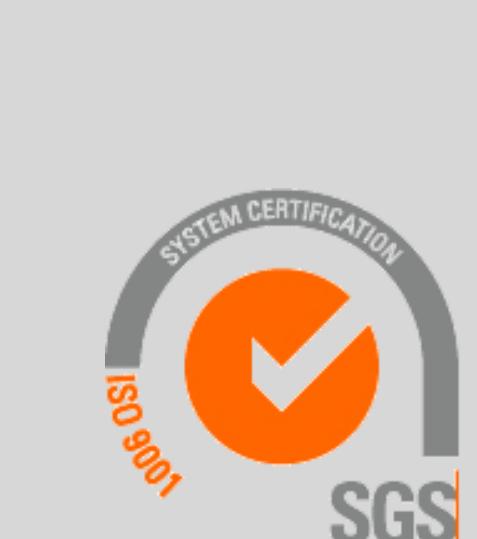
- Couleur : Blanc
- Odeur : Légère odeur d'ammoniaque
- Densité : 1,09
- pH : 11.5
- Base aqueuse
- VOC < 50 g/L
- Indoor Air Comfort Gold
- Conservation : 1 an dans son conditionnement d'origine scellé

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Lire attentivement la fiche de sécurité disponible sur demande

GARANTIE

AVIS DE GARANTIE LIMITÉE. Nous nous efforçons d'appliquer des normes rigoureuses, que ce soit au niveau de la fabrication de nos produits ou des informations que nous fournissons concernant les produits eux-mêmes ou leur utilisation. Nous garantissons leur bonne qualité. Nous remplacerons ou choisirons de rembourser le prix d'achat de tout produit avéré défectueux. Les résultats satisfaisants ne dépendent pas seulement de la qualité de nos produits, mais également de nombreux facteurs échappant à notre contrôle. Par conséquent, hormis le remplacement ou le remboursement stipulé précédemment, CONVERGENT GROUP SA N'OUFFRE POUR SES PRODUITS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER, ET CONVERGENT GROUP SA n'assumera aucune autre responsabilité à ce propos. Toute réclamation concernant un produit défectueux doit être introduite par écrit dans un délai d'un (1) an à dater de l'expédition. Aucune réclamation ne sera prise en compte sans notification écrite ou au-delà du délai spécifié. L'utilisateur déterminera si les produits convient pour l'utilisation qu'il souhaite en faire et assumera tous les risques et responsabilités y relatives. Ces informations, ainsi que toute autre recommandation technique sont basées sur la connaissance et l'expérience actuelles de Convergent Group SA. Cependant, Convergent Group SA n'assumera aucune responsabilité concernant la mise à disposition de ces informations et recommandations, compris dans la mesure où ces informations et recommandations peuvent concerter les droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment les droits liés aux brevets. Convergent Group SA rejette toute GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER. CONVERGENT GROUP SA NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU FORTUITS CONSÉCUTIFS (DONT LA PERTE DE PROFITS) DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT. Convergent Group SA se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès en matière de technologie ou de toute autre avancée. Il est de la responsabilité et de l'obligation du client d'inspecter et de tester avec précaution toutes les marchandises reçues. L'efficacité des produits décrits dans le présent document devrait être vérifiée par des tests réalisés exclusivement par des experts qualifiés. Il est de la seule responsabilité du client d'effectuer et d'assurer de tels tests. La référence faite à des marques utilisées par d'autres sociétés n'est ni une recommandation, ni de la publicité pour ces produits et cela ne signifie pas que des produits semblables ne puissent être utilisés. Convergent Group se réserve le droit de modifier les spécifications reprises dans ce document à tout moment, sans préavis. Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, exactes et précises. Cette documentation est fournie en toute bonne foi. Néanmoins, elle ne constitue en rien une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier, à l'exhaustivité ou autre. Cette documentation vous est proposée uniquement à titre informatif et Convergent Group SA décline toute responsabilité découlant de son utilisation. Convergent Group ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable d'un quelconque dommage, fortuit ou consécutif, résultant de son utilisation. Ces informations ne se prétendent pas exhaustives. La façon d'utiliser, les conditions d'utilisation et la manipulation de tout produit peuvent impliquer des considérations supplémentaires spécifiques à l'utilisateur ou à l'utilisation qui sera faite du produit. Rien de ce qui précède ne devrait être considéré comme une autorisation ou une recommandation à porter atteinte aux brevets ou à tout autre usage particulier. Aucun agent, représentant ou employé de cette société n'est autorisé à modifier les termes de ce document.



Le système de management de Convergent Group SA a été audité et certifié selon les exigences de ISO 9001:2015 pour les activités de Production de durcisseurs pour sols industriels en béton

Convergent Group S.A. Tous droits réservés. Pentra® est une marque déposée de Convergent Group S.A. La marque et le logo Nano-Lithium® sont des marques déposées d'Advanced Concrete Technologies, LLC (« ADVAN ») et une sous-licence a été accordée à Convergent Group S.A. sous forme d'une licence de technologie conjointe non exclusive. Tous droits réservés. Les produits fabriqués et commercialisés par CONVERGENT GROUP S.A. sont protégés par des brevets et/ou des brevets en cours sous licence aux Etats-Unis et dans d'autres pays au nom d'ADVANCED CONCRETE TECHNOLOGIES, LLC. ADVANCED CONCRETE TECHNOLOGIES, LLC n'est pas responsable de la performance du produit ou du produit. Date de révision : 01-03-2024